Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 039-213901275-20260924-2026_31-DE

DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE DOLE
CANTON DE POLIGNY
COMMUNE DE CHAUSSENANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du 24 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
convocation : 17.09.2026
Date d'affichage : 17.09.2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre septembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Nicolas CATTIN, Dominique MONNIER, Séverine MIDOL, Chloé DE SOUSA, BRIEZ Bruno, BRUN Roger, Laure MOULUN, Vincent GOUNON.

Absents excusés : Isabelle LELIARD donne procuration à Catherine GAUBERT

2026-31

Secrétaire de séance : Séverine MIDOL

OBJ : Désignation d'un délégué au SIDEC du Jura

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les Statuts du Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC du Jura) modifiés par l'arrêté Préfectoral du 15 novembre 2021, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité syndical et prévoyant que le conseil municipal de chaque commune membre désigne un délégué communal chargé de constituer avec les délégués élus par les autres communes du canton un collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité Syndical ;

Considérant l'adhésion antérieure de la Commune au Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC) ;

Expose qu'il revient au Conseil Municipal d'élire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux 1ers tours, puis à la majorité relative au 3ème tour, **un délégué communal** (article L 5211-7 CGCT).
Le choix du Conseil Municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres (Article L.5721-2 CGCT).
Après avoir procédé à l'appel des candidatures puis au vote au scrutin secret, le Conseil municipal :

- **DÉCLARE élu en qualité de Délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité syndical du SIDEC DU JURA :**

Monsieur Laurent MASSON, le Maire.

- **De charger Monsieur le Maire de transmettre au SIDEC du Jura les données nécessaires à l'identification et à la convocation de l'élu,**

De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au SIDEC du JURA.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire, MASSON Laurent

La Secrétaire de séance, Séverine MIDOL

MAIRIE DE CHAUSSENANS JURA

Publié le : 08/10/2026 15:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Chaussenans
https://www.intramuros.org/chaussenans/documents_administratifs/81862